

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 17 (1970)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Tout notre effort a porté — ces dernières semaines — sur l'organisation du colloque destiné à faire le point quant à tous les problèmes touchant à l'information en matière de protection civile. Un colloque qui n'a pas encore eu lieu alors que nous écrivons ces lignes, mais qui appartiendra déjà au passé quand paraîtra ce texte. De sorte que — et ne pouvant faire deux choses à la fois — la chronique romande du mois de novembre est plus réduite qu'à l'accoutumée. Et nous osons croire que les lecteurs de «Protection civile» pour autant qu'ils attachent quelque importance à ladite chronique, nous excuseront d'une carence toute passagère. Carence d'ordre quantitatif d'ailleurs, et non pas qualitatif car nous avons sous les yeux un document qui nous paraît être de toute importance. Ce qui nous incite à en faire l'analyse.

Canton de Vaud

Le chef de l'Office cantonal vaudois de la protection civile, M. Benjamin Hennard, a tenu — en effet — à faire une sorte de synthèse des divers éléments constituant la protection civile, telle qu'elle se présente en Suisse. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une compilation aride et sèche, mais bien d'une présentation des divers secteurs de la PC accompagnée de réflexions personnelles donnant toute sa valeur à ce document, dont la commission romande d'information examinera ultérieurement, avec son auteur, le moyen le meilleur de le mettre à disposition de ceux que cela pourrait intéresser. Bien sûr qu'au début de son étude l'auteur reproduit les principales dispositions légales, puis ensuite il expose les divers échelons d'application des mesures prévues par la loi fédérale et par la loi d'application vaudoise. Il analyse naturellement les divers services, il traite de l'instruction et de l'obligation de servir et cite le volontariat pour les femmes. Les indemnités et assurances sont commentées ainsi que la clé des subventions diverses.

Constructions de protection civile

Puis M. B. Hennard passe en revue les divers genres d'abris, en fonction de la loi fédérale sur les constructions, et là l'étude devient plus personnelle en ce sens qu'elle décrit les nombreuses constructions terminées ou en voie de construction dans le canton de Vaud, dont:

Postes de commandement: à Vevey, Morges, Nyon, Paudex, Renens, Lutry, Prangins, Lausanne, St-Sulpice, Montreux etc.

Postes sanitaires de secours: à Pully, Prilly et Montreux.

Centres opératoires protégés: à l'étude à Morges et Payerne.

Réserves d'eau: à Lausanne (une dizaine, dont celle de la Place de Milan dont il a déjà été question dans ces colonnes), Prilly, Renens, Chexbres, Aubonne, etc.

Locaux d'attente: à Montreux, St-Prex, Nyon, Prangins, St-Sulpice, Renens, La Tour de Peilz, Vallorbe, etc.

Nous avons ainsi un tableau intéressant de ce qui touche aux installations de PC dans les communes vaudoises. Ces communes dont on nous indique de quelle façon l'office de la PC doit œuvrer, comme on nous dit également les tâches dévolues au chef local.

Enfin et toujours à propos des communes, allusion est faite à celles qui non tenues de créer des organismes locaux PC, doivent constituer des corps indépendants de sapeurs pompiers de guerre.

La collaboration des troupes PA trouvant aussi sa place dans l'étude que nous analysons.

Tâches en cas de catastrophe

Après avoir esquissé l'histoire de la protection civile et démontré son utilité sur le plan général — en décrivant l'action des divers services, ainsi que leur organisation — le chef de l'Office cantonal vaudois PC en vient tout naturellement à écrire ceci: «Il est impossible de séparer les missions de la protection civile du temps de paix de celles qu'elle assumerait en temps de guerre.» Et, pour étayer cette affirmation, qui est le bon sens même, de nombreux exemples sont cités qui prouvent à l'évidence, que la PC doit toujours davantage se préparer en fonction de catastrophes naturelles ou industrielles.

Enfin M. Benjamin Hennard termine son intéressante étude par des considérations diverses sur la protection civile en cas de guerre et sur les dangers atomiques en particulier. Le tout tendant à montrer combien il est indispensable d'avoir à disposition une protection civile efficace, donc bien organisée et ne dépendant pas de l'armée. D'où la nécessité de faire connaître toujours davantage au grand public les divers aspects de la PC. En vérité intéressant et utile travail qu'a fait là le chef de l'Office

cantonal vaudois, et pour lequel il nous plaît de le féliciter au nom de la Commission romande d'information.

Canton de Genève

Nous avons dit et écrit à plusieurs reprises que la protection civile constitue un domaine si vaste qu'il est souvent utile de la considérer au-delà des lois et des règlements, qui la cerne peut-être de trop près. A cet égard il nous paraît intéressant de citer deux documents touchant le canton de Genève.

L'enseignement du secourisme

Il s'agit d'abord d'une motion déposée par un député au Grand Conseil genevois et visant à l'utilité du secourisme. Cela en introduisant l'enseignement du secourisme dans les écoles secondaires d'une part, et d'autre part en procédant à une enquête au sein de la population pour déterminer sans quelle mesure celle-ci est initiée au secourisme élémentaire et — cas échéant — en prenant toute disposition propre à en faciliter la diffusion avec la collaboration des milieux intéressés.

Ainsi qu'on peut le constater, cette motion peut revêtir une grande importance et cela d'autant plus que le motionnaire cite au nombre des «milieux intéressés» la protection civile. Nous n'avons pas manqué de prendre personnellement contact avec le député genevois auteur de la motion pour lui dire combien la CRI s'intéressait à un tel problème, prévu d'ailleurs au programme du colloque sur l'information du 28 octobre. Alors, à suivre de près...

Entreprises et exploitations publiques ou privées importantes ou présentant des risques spéciaux en matière de défense contre l'incendie
Là encore il s'agit d'un problème touchant de très près à la PC, et qui doit retenir notre attention. En effet, la loi cantonale genevoise actuelle sur la défense en matière d'incendie est en profonde révision, puisqu'elle s'étendra aux risques provenant de catastrophes. Toutefois, et les autorités genevoises n'ayant pas encore mené à chef cette révision, le règlement actuel touchant la défense en cas d'incendie des entreprises et exploitations astreintes a déjà été aménagé en fonction des impératifs actuels. Tous les articles de ce règlement, que nous commenterons en détail à une prochaine occasion, rejoignent ce qui a trait aux OPE, et on ne peut que se féliciter d'une telle

conjugaison des efforts visant à sauvegarder les gens et les biens des entreprises commerciales ou industrielles. Et, à ce titre, ce nouveau règlement avait sa place dans la présente chronique.

Un bon départ pour 1971

Nous n'en sommes pas encore à faire des vœux pour l'an prochain, mais d'ores et déjà nous devons parler d'une importante manifestation, qui marquera de son empreinte — espérons-le — l'année 1971.

Grâce, en effet, à une initiative prise par M. Roger Parisod, chef du service municipal PC de la ville de Lausanne et chef local, entre autres fonctions que l'intéressé assume dans le cadre de la protection civile, une importante exposition consacrée à notre mouvement aura lieu dans les grands magasins Innovation de la capitale vaudoise.

Une première prise de contact vient d'avoir lieu avec la direction de cet établissement, et réunissant les res-

pensables du canton et de la ville dans le domaine de la PC, et ceux du secrétariat central de l'USPC, auxquels s'était joint le président de la CRI. Toutes les bases de l'exposition en question ont été jetées lors de cette réunion, et d'ores et déjà — des renseignements complémentaires paraîtront dans le numéro de décembre — on peut affirmer que grâce à la compréhension de la direction de l'Innovation la protection civile sera grandement mise en évidence à cette occasion. Une occasion qui s'étendra du 4 au 23 janvier 1971, et qui soulève un grand intérêt dans tous les milieux intéressés.

Précisons encore que cette exposition qui montrera, et de manière vivante tous les aspects de la PC, et Dieu sait si cela touche de près les grands magasins — sera placée sous le patronage de l'USPC. Elle sera organisée par la section vaudoise de ladite Union suisse pour la protection des civils, avec la collaboration de la commission romande d'information, et des offices fédéral, cantonal et communal PC. Alors, une date à noter dans les agendas.

J. Chevalier, Pdt. CRI

M. R. Surber, chef OPE, S. A. des Ateliers de Sécheron, Genève
M. Raymond Ulmann, chef de l'Office du personnel et de l'Organisme de protection civile des Services industriels de Genève, Genève.

Exposés et discussions... vus par la presse

Ayant pris une part active à la mise sur pied du colloque, et ayant présidé la seconde et dernière journée de cette réunion, on comprendra aisément que nous ne puissions nous-même en donner une relation... qui manquerait un peu d'objectivité! Alors, et comme la presse (et aussi la radio) a parlé de façon abondante du colloque de l'OIPC — dont tous les détails avaient été réglés par M. Milan Bodi, secrétaire général, d'entente avec le Salon international de sécurité de Nancy — il nous paraît plus normal de laisser s'exprimer ladite presse. Voici donc une série de coupures de journaux qui donnent une image fidèle de ce qui a été dit les 8 et 9 octobre à Nancy:

Ouverture aujourd'hui du colloque international sur la protection des établissements

«Face aux catastrophes naturelles d'origines et de formes différentes qui sont une manifestation quotidienne dans le monde, les pouvoirs publics prennent de plus en plus conscience de la nécessité d'établir des plans de prévention, de protection et d'intervention.

Pour sa part, l'Organisation internationale de protection civile (OIPC), créée à Genève en 1958 (reprenant ainsi l'idée du Messin le Dr Saint-Paul) entreprend des recherches sur les problèmes d'organisation et de développement de la protection des établissements.

En organisant un colloque international sur ce sujet, dans le cadre du Salon de la Sécurité, l'OIPC donne aujourd'hui l'occasion aux responsables de la protection des établissements et de la sécurité du travail d'examiner les possibilités d'une action coordonnée. Sécurité incendie, évacuation, sauvetage, hygiène du travail, secourisme, autant de sujets qui seront débattus deux jours durant.

Hier soir, un dîner réunit les conférenciers étrangers: MM. Milan Bodi, secrétaire général de l'OIPC (Genève); John Chevalier, directeur du Centre d'études et de recherches de l'OIPC (Genève); Rolf Bornhauser, chef de la section «Organismes de protection» de l'Office fédéral suisse de la Protection civile (Berne); le médecin-colonel Alimpije Andjelski, chef du service sanitaire du département fédéral yougoslave de la PC (Beograd); le général J.A. Victoria, de la National Civil Defense Administration des Philippines; MM. Detourbet et Martin, et les représen-

Le Colloque international sur la protection des établissements, Nancy, 8-9 octobre 1970

Le moins que l'on puisse dire au sujet de cette manifestation, mise sur pied par l'OIPC, c'est qu'elle a rencontré un succès éclatant. Quelque 240 participants — venus de 45 pays — ont effectivement pris un intérêt très vif aux exposés présentés par des spécialistes en la matière, et encore davantage aux discussions suivant lesdits exposés. Il y avait là non seulement des responsables de la protection civile, mais aussi des médecins, ingénieurs ou architectes de la sécurité du travail, la preuve étant ainsi faite que tous les efforts tentés afin de protéger les établissements se recoupent, quel que soit la méthode employée ou le nom donné aux responsables. Une tendance très marquée tendant toutefois à placer toute cette action sous le signe de la protection civile, spécialement dans les pays en voie de développement.

Cette tendance montrant que la Suisse est dans le bon chemin en attachant toute l'importance voulue aux OPE, ce qui justifie l'intérêt porté par notre pays au colloque de Nancy. En effet, l'Office fédéral PC était représenté officiellement par M. Rolf Bornhauser, chef de section, et l'USPC par le soussigné. Mais il y avait de nombreux autres participants suisses, dont voici d'ailleurs la liste:

La présence suisse

Office fédéral de la protection civile, M. Rolf Bornhauser, chef de la

Section «Organismes de protection», Office fédéral de la Protection civile, Berne.

Union suisse pour la protection des civils:

M. John Chevalier, ingénieur, membre du Comité central, Genève.

M. Alfred Abrecht Prokurist, c/o Ebauches Bettlach AG, Bettlach

M. Paul Ducommun, officier de sécurité de l'Université de Genève, Genève

M. Y. Dunant, Télévision romande, Département technique, Service des installations, Genève

M. Hans Gfeller, fondé de pouvoir et spécialiste prévention incendies, c/o Cie Suisse de Réassurances, Zurich
M. Paul Gloor, BSO-Chef, BBC-Oerlikon (Fachassistent für Unfallverhütung), Zurich

M. René Kunz, Instruktor Selbstschutz, c/o Amt für Zivilschutz Kanton Basel-Stadt, Bâle

M. F. Matthey, chef OPE, Cie des Montres Longines, Saint-Imier

M. Max Meyer, Prokurist, Ruf-Buchhaltung AG, Zurich

M. Gaston Rufener Service technique, chef OPE, British-American Tobacco Co. Ltd. (Switzerland), Genève

M. Oskar Stalder, Ausbildungschef, c/o Amt für Zivilschutz Kanton Basel-Stadt, Bâle

M. Gustav Steger, Prokurist, c/o Ebauches Bettlach AG, Bettlach

M. Fritz steiner, Sachbearbeiter Selbstschutz, c/o Amt für Zivilschutz, Kanton Basel-Stadt, Bâle

ants de la presse française et étrangère.

Il s'agissait de rappeler l'œuvre entreprise par l'OICP et de présenter le colloque qui se terminera la semaine prochaine par l'examen (en privé) d'un plan d'intervention de la protection civile en cas de catastrophe, présenté par la Yougoslavie, plan qui, s'il est adapté, prendra le nom de «Programme de Nancy».

45 pays présents au colloque de l'OICP

«L'Organisation internationale de protection civile (OIPC) entreprend, depuis plusieurs années, des recherches et des études sur les problèmes d'organisation et de développement de la protection des établissements. En retenant ce thème pour le colloque qu'elle organise dans le cadre du Ve salon international de la sécurité, l'OIPC donne l'occasion aux responsables de la sécurité d'examiner ensemble les possibilités de mieux coordonner leurs efforts de prévention, de protection et d'intervention en cas d'accident ou de catastrophe. Réunis autour de MM. Milan Bodi, secrétaire général de l'OIPC, et John Chevalier, directeur du Centre d'études et de recherches de l'OIPC, 250 spécialistes de ces questions de protection, dont d'éminentes personnalités venues des cinq continents (Australie, Indonésie, Philippines, pays africains, etc., soit 45 pays représentés) font le point de l'action entreprise et examinent les perspectives d'avenir. Au cours de cette première journée leur fut présenté l'organisme de protection d'établissement, formule nouvelle de sécurité créée par l'OIPC, pour répondre à une nécessité. En effet, au fur et à mesure du développement de la révolution industrielle, les dangers qui la menacent se sont accrues. En conséquence la notion actuelle de protection civile axée d'abord sur les catastrophes naturelles et les conflits armés, a dû être révisée et étendue aux dangers potentiels de toute entreprise commerciale, industrielle, de tout établissement public. «La philosophie de la sécurité est basée avant tout sur le fait qu'un chef d'entreprise doit tout mettre en œuvre pour assurer l'intégrité physique de son personnel et de ses clients». Mais une telle option suppose une organisation parfaite à tous les niveaux.

Après que M. Bornhauser, chef de la section «Organismes de protection» de l'Office fédéral suisse de la protection civile, ait donné l'exemple suisse en insistant sur les aspects législatifs, M. de Moulins-Beaufort, délégué général adjoint du Centre national de prévention et de protection, et le lieutenant-colonel Haure, chef de la section «prévention - incendie» du service national de la protection civile, traitèrent de la sécurité -

incendie. En ce cas, un objectif prioritaire, la sauvegarde des personnes et la préservation des biens. Pour être prêt à faire face à l'incendie, éviter la panique et les dégâts qu'il cause, il faut le prévenir, prévoir les moyens matériels et humains pour intervenir victorieusement. Une bonne organisation générale des responsables nationaux chargés de fixer les mesures de prévention aux directions d'établissement en passant par les organismes locaux de sécurité, assure cette victoire.»

Synthèse de deux journées de travail de l'OICP

«En même temps que le cinquième salon international de la Sécurité, le colloque de l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) s'est terminé, hier, sur trois exposés du plus haut intérêt et touchant au thème général des journées de travail auxquelles prenaient part les représentants de protection civile de 45 nations.

Après un excellent exposé sur la «Planification et l'organisation de la protection et du sauvetage pour le public», par le colonel Seddik, directeur de l'administration de planification et d'instruction du département de Protection civile de la République Arabe Unie au Caire, M. Eric Alley, directeur de la Protection civile à Birmingham, a longuement parlé des mesures de protection des nuisances. Si, jusque-là, on avait beaucoup évoqué les problèmes relatifs aux catastrophes, il semble que les problèmes qui surgissent rapidement en notre ère de technologie, à savoir l'énorme pollution de l'environnement, allant du brouillard enfumé des villes aux dangers du rayonnement nucléaire, n'aient que peu retenu d'attention ou aient été relégués au second plan. Il ne s'agit pas seulement de lutter contre la cause de ces problèmes, mais encore d'en atténuer les effets. Ce dernier problème doit devenir l'objectif vers lequel seront orientés tous les efforts, car si cet atout industriel de grande valeur que représente la main-d'œuvre n'est pas protégé efficacement, tous les efforts déployés en vue de préserver les systèmes industriels resteront vains. Par conséquent, les mesures destinées à atténuer les conséquences d'une catastrophe — qu'elle soit naturelle ou provoquée par l'homme — doivent constituer les éléments principaux d'un plan industriel. Il s'agit, en l'occurrence de mesures de dispersion, de protection et d'assistance. Envisager des mesures préventives efficaces

Le médecin-colonel Andjelski, chef du service sanitaire du département fédéral yougoslave de la Protection civile à Belgrade, a fait un exposé sur l'hygiène du travail et le secou-

risme. La protection du travail est étroitement liée aux forces productrices, et les pertes économiques sont dues en grande partie aux mauvaises conditions de travail. Pour y remédier, chaque entreprise se doit de vouer une recherche systématique et approfondie aux causes d'un accident et, partant, envisager des mesures préventives efficaces, tant sur le plan technique que sur le plan psychologique.

La clôture solennelle de ce colloque a été placée sous la présidence de M. Magnier, directeur de cabinet de M. le Préfet, qui a parfaitement saisi le sens et la nécessité de ces travaux. «En organisant ce colloque, l'OIPC, a déclaré M. Magnier, a fait preuve de son grand désir de servir le monde.» Prendre contact avec l'ONU

Directeur du Centre d'études et de recherches de l'OIPC, M. John Chevalier a fait une rapide synthèse de ces deux journées de travail. Il s'en dégage une preuve évidente que les pays sont toujours de plus en plus nombreux à s'intéresser à la protection, sur les plans humain, social et économique. Le rôle qui paraît dévolu à l'OIPC est de prendre des contacts avec les différents gouvernements qui en ont exprimé le désir, en vue de définir des projets d'établissements. Plusieurs vœux ont été formés. Dans les délais les plus brefs, des cours à l'intention des responsables de la sécurité seront organisés. Le problème des établissements hospitaliers est préoccupant et un symposium sera mis sur pied. Un vœu très cher à l'OIPC est de prendre contact avec l'ONU et avec les groupements de spécialistes de la sécurité du travail. Et puis l'OIPC entend qu'il soit indispensable de faire prévaloir la protection civile, non pas uniquement en cas de conflit armé, mais tous les jours, dans tous les moments de la vie: c'est l'éthique de la protection civile.

Après que M. Milan Bodi, secrétaire général de l'OIPC, ait adressé ses remerciements à tous, nombreux ont été les représentants de la protection civile des différentes nations à rendre hommage à la qualité de l'accueil qui leur a été réservé à Nancy, et à l'excellente ambiance qui a présidé aux débats.»

Il nous paraît parfaitement inutile d'ajouter quoi que ce soit à ces comptes-rendus, sinon que les participants suisses ont pris part de façon active aux discussions, et qu'ils se sont déclarés enchantés de cette prise de contact internationale, qui certainement leur aura permis de voir certains problèmes touchant à la sécurité sous un autre angle.

Par ailleurs, et suite au colloque, le Comité exécutif de l'OIPC a tenu une session d'un caractère presque historique, et dont nous parlerons dans le prochain numéro.

J. Chevalier